



# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

**Document mis à jour en décembre 2025**

**Bidarteko Surf Club**

Plage du Centre – 64210 BIDART

[www.bidarteko.com](http://www.bidarteko.com)

Tél. : 06.15.66.15.80 – Email : bidartekosurfclub@gmail.com

**Le Président,**

Thomas LA FONTA

# **1. CADRE RÉGLEMENTAIRE**

## **1.1 Agréments**

Le Bidarteko Surf Club est titulaire des agréments suivants :

- N° d'agrément FFS : **64 S 343**
- N° d'agrément Jeunesse et Sport : **064 07 ET 0024**

## **1.2 Fonctionnement démocratique et transparent**

Le fonctionnement du Bidarteko Surf Club est démocratique et transparent. Les décisions sont prises en Conseil d'Administration (CA), puis appliquées par son bureau et ses commissions.

## **1.3 Gestion désintéressée**

La gestion du Bidarteko Surf Club est désintéressée, conformément aux principes de la loi 1901.

## **1.4 Responsabilité des dirigeants**

Les dirigeants engagent leur responsabilité dans la limite des activités du club et dans le respect du cadre légal des associations loi 1901.

## **1.5 Statuts – Consultation et transmission**

Les statuts sont déposés en Sous-Préfecture de Bayonne.

Ils sont mis à disposition de tout membre à jour de sa cotisation, sur demande adressée au Secrétaire au moins une semaine avant la consultation.

Tout nouveau membre du CA prend connaissance des statuts dans un délai de 15 jours suivant son élection.

## **2. ADHÉSION AU BIDARTEKO SURF CLUB**

### **2.1 Cotisation, licence et assurance**

L'adhésion est subordonnée au versement de la cotisation annuelle ou à la délivrance de la licence FFS, selon les tarifs fixés chaque début d'année (cf. Annexe 1).

#### **2.1.1 Inscriptions aux activités surf**

Toute personne souhaitant s'inscrire aux cours et entraînements doit remplir et signer un dossier d'inscription en début d'année.

L'inscription est définitive à réception du dossier complet, comprenant :

- le règlement intégral de la licence FFS de l'année en cours (du 01/01 au 31/12) ;
- un certificat médical attestant de l'aptitude à pratiquer le surf et les activités aquatiques ;
- le règlement de la formule choisie ;
- la fiche d'inscription dûment remplie et signée.

En cas de non-respect de ces conditions, le club n'a aucune obligation de maintenir l'inscription.

#### **2.1.2 Règlement des cours**

Le règlement est effectué au moment de l'inscription.

Pour faciliter le paiement, il est possible de remettre jusqu'à trois chèques datés du jour de l'inscription. Ces chèques seront encaissés dans le courant de l'année des activités.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence, quelle qu'en soit la raison (blessure, etc.), ni en cas d'interruption définitive de la part de l'adhérent.

#### **2.1.3 Réinscription**

Pour garantir une place disponible, tout adhérent souhaitant se réinscrire doit en informer le club par courriel avant la fin juin.

Un acompte de 30 € est alors requis. Cet acompte n'est encaissé qu'à partir du mois d'octobre.

En cas d'annulation de la réinscription, l'acompte n'est pas remboursé si l'annulation n'est pas communiquée au club au moins deux semaines avant la reprise des cours (soit au plus tard le 30 août).

La réinscription n'est enregistrée qu'après réception :

- de la fiche d'inscription de l'année, signée ;
- du règlement intégral de la cotisation, déduction faite de l'acompte.

#### **2.1.4 Préinscription et inscription en ligne**

Les préinscriptions et inscriptions aux cours, ainsi que les demandes de licence ou de carte membre, se font sur le site internet du club (rubrique « INSCRIPTIONS »), où les fiches sont téléchargeables.

Le règlement doit être adressé par courrier ou déposé dans la boîte aux lettres située à l'entrée du club (Plage du Centre).

L'inscription n'est définitive qu'après confirmation par courriel de la réception du dossier complet.

Le moniteur est en droit de refuser un membre dont le dossier est incomplet le jour du premier cours.

## **2.2 Droits et devoirs des licenciés et représentants légaux**

L'adhésion implique la connaissance et le respect du présent règlement intérieur.

### **Assemblée générale**

Tout membre à jour de sa cotisation peut assister, prendre part aux débats et voter à l'Assemblée Générale (selon modalités prévues par les statuts).

### **Accès aux vestiaires**

L'accès est autorisé uniquement lorsque les locaux sont ouverts et sous la responsabilité d'un éducateur.

Une tenue décente et une attitude correcte sont exigées. Tout manquement peut entraîner l'exclusion sans remboursement.

Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou vol d'objets de valeur. Il est recommandé de ne pas apporter d'argent ni d'objets de valeur.

### **Location et prêt de matériel**

- **Combinaison (location)** : disponible de septembre à juin. Un chèque de caution est demandé. La combinaison doit être restituée au plus tard le dernier week-end de juin, sous peine d'encaissement du chèque.
- **Matériel prêté** : doit être entretenu avec soin (rincé, séché, nettoyé une fois par mois avec un produit type Bacterless).

- **Planches de surf** : prêtées pour la durée du cours. L'adhérent doit les rincer et les ranger après usage. En dehors des cours, l'accès est possible uniquement sous la responsabilité d'un éducateur.
- **Enfants de moins de 12 ans** : doivent être accompagnés d'un parent ou représentant légal pour tout emprunt de planche.

Tout emprunt non autorisé sera signalé au Bureau et pourra entraîner une exclusion. Toute personne non connue des éducateurs doit présenter sa licence ou carte de membre.

### **Propreté et entretien**

Les vestiaires, locaux et véhicules doivent être laissés propres et en bon état. Toute perte, vol ou dégradation doit être signalée au Bureau ou aux moniteurs. En cas de dégradation du matériel ou des locaux, l'adhérent (ou les parents d'un mineur) est tenu de réparer ou de rembourser.

### **Discipline et exclusions**

Le non-respect du règlement peut entraîner une exclusion temporaire ou définitive. En cas d'exclusion avant qu'une activité payante n'ait eu lieu, aucun remboursement n'est dû.

### **Tolérance zéro concernant :**

- la violence verbale ou physique ;
- tout comportement (verbal ou physique) portant atteinte à la dignité d'autrui, notamment créant un environnement intimidant, dégradant, discriminatoire ou offensant ;
- les gestes déplacés, le harcèlement, les relations intimes ou sexuelles au sein du club.

Toute action portant préjudice, directement ou indirectement, aux activités ou à la réputation du club peut entraîner une exclusion immédiate ou un non-renouvellement de la licence.

**Garanties procédurales** : avant toute décision d'exclusion, l'intéressé doit être mis en mesure de présenter sa défense. La décision d'exclusion est adoptée par le conseil d'administration à la majorité des deux tiers des membres présents.

## 3. PRATIQUE SPORTIVE

### 3.1 Enseignement et encadrement

L'enseignement et l'entraînement sont assurés par des personnes titulaires d'un diplôme d'État ou fédéral. Des bénévoles (assistants) peuvent intervenir ponctuellement sous la responsabilité d'un éducateur diplômé.

### 3.2 Droits et devoirs des participants aux cours

#### Conditions de participation

Tout membre peut prendre des cours de surf moyennant le règlement de la cotisation « École » (tarif annuel).

Il doit être titulaire de la licence FFS en cours, délivrée après versement de la totalité du montant et remise d'un certificat médical d'aptitude.

Les adhérents non à jour ne peuvent assister aux cours. Un tarif dégressif s'applique aux familles d'au moins deux enfants pratiquants.

Les règles de sécurité sont celles de la Fédération Française de Surf.

#### Ponctualité et absences

Les horaires doivent être respectés. Aucun rattrapage n'est prévu pour retard ou absence.

Au-delà de **4 absences non justifiées**, le club se réserve le droit de ne plus accepter l'adhérent en cours (remplacement possible par une personne en liste d'attente).

#### Organisation des séances

Les élèves doivent se présenter sur la Plage du Centre de Bidart, au siège du club (à côté du poste MNS), **15 minutes avant le début de la séance**.

Ils doivent apporter un maillot de bain et une tenue de sport en complément des affaires de surf.

Les séances sont maintenues quelles que soient les conditions météorologiques ou de houle.

**Lycra obligatoire** : chaque élève porte, durant tout le cours, un lycra de couleur correspondant à son groupe, remis par l'éducateur. Tout élève sans lycra n'est pas sous la responsabilité du club.

**Matériel** : chaque élève rince et range le matériel prêté (lycra, combinaison, planche).

## **Santé et sécurité**

En cas d'accident et en l'absence du parent ou responsable, l'équipe pédagogique déclenche les secours.

Les adhérents (ou parents) sont tenus de signaler tout problème de santé à l'inscription et en cours d'année.

## **Cas particulier des mineurs**

Le parent ou responsable doit s'assurer, à chaque cours :

- de la présence de l'éducateur sur site ;
- de la prise en charge de l'enfant devant le club ;
- de l'horaire précis de retour.

En cas de retard, absence ou maladie d'un éducateur, le club avertit par courriel, SMS ou panneau d'affichage.

Les adhérents doivent également prévenir leur moniteur en cas de retard ou d'absence.

**Responsabilité** : le club ne peut être tenu responsable d'un incident survenant entre le parking et le club, ni en cas de retard des parents ou accompagnants.

## **3.3 Droits et devoirs des compétiteurs (catégories Espoirs)**

### **3.3.1 Participation aux compétitions**

Les licenciés souhaitant concourir doivent être titulaires d'une **licence compétition**. Le club prend en charge l'inscription aux compétitions fédérales (régionales, championnats de France) et organise les entraînements et déplacements.

Si possible, le club met à disposition sur site une personne pour coacher et encadrer les plus jeunes.

L'inscription aux compétitions reste un **engagement personnel**. Les compétiteurs doivent se tenir informés auprès des moniteurs ou de la commission sportive. Une participation financière et/ou humaine peut être demandée (ex. : déplacement vers les championnats de France).

### **3.3.2 Transports et déplacements**

Hors cadre fédéral, les transports ne sont pas sous la responsabilité du club. Chaque parent organise le déplacement de son enfant.

Pour les déplacements organisés par le club (sites de pratique ou compétitions

fédérales), les adhérents doivent s'attacher et ne pas adopter de comportement à risque pendant la conduite.

## **4. EXÉCUTION DU RÈGLEMENT**

Les membres du Conseil d'Administration, les éducateurs, les adhérents et les représentants légaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent règlement.

### **SIGNATURE DE L'ADHÉRENT ET DE SON REPRÉSENTANT LÉGAL**

*(Précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »)*

## Annexe 1 – TARIFS 2025-2026

### Licences

Type	Tarif
Licence Loisir	65 €
Licence Éducateur	70 €
Licence Dirigeant	70 €
Primo Licencié	75 €

### Cours de surf (licence comprise)

*Les vacances scolaires ne sont pas incluses dans les formules ci-dessous.*

Formule	Public	Période	Cours	Tarif
<b>Formule 1 « Parlementia »</b>	Loisir, tout public à partir de 8 ans	Sept. à déc. + mars à juin	1 cours/semaine – Groupe de 8	350 €
<b>Formule 2 « Uhabia »</b>	Moins de 10 ans, adultes & débutants	Sept. à oct. + mai à juin	1 cours/semaine – Groupe de 8	250 €
<b>Formule 3 « Centre »</b>	Sportif, perfectionnement, préparation compétition	Sept. à déc. + janv. à juin	—	420 €

### Stages pendant les vacances scolaires

Des formules différentes sont proposées selon les périodes. Consulter le club.

## **Carte de membre (soutien sans pratique surf)**

Type	Tarif
Carte de membre (cotisation annuelle)	20 €